

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DEAME-DES-PINS

Une séance extraordinaire du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le **17 décembre 2019** à 19 h 30 au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Pierre Quirion
Siège #2 - Lise Rancourt
Siège #4 - Marc-Ange Doyon
Siège #5 - Stéphane Auclair
Siège #6 - Marcel Busque

Est/sont absents à cette séance :

Siège #3 - Daniel Fortin

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse, Lyne Bourque. Dominique Lamarre, directrice générale et Hugues Poulin, inspecteur municipal sont aussi présents.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'avis de convocation a été envoyé à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi. Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte.

350-12-2019

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé et déposé.

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - SUJETS À DISCUTER

3.1 - Lecture et adoption du règlement 287-2019 décrétant le taux des différentes taxes et de l'intérêt pour l'exercice financier 2020

3.2 - Demande de dérogation mineure 2019-02 (3360, rang de Léry)

3.3 - Embauche Secrétaire-trésorière adjointe

3.4 - Projet de construction de 2 estacades à Beauceville

4 - VARIA

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - SUJETS À DISCUTER

351-12-2019

3.1 - Lecture et adoption du règlement 287-2019 décrétant le taux des différentes taxes et de l'intérêt pour l'exercice financier 2020

ATTENDU que le Conseil a adopté les prévisions budgétaires 2020 de la Municipalité;

ATTENDU que le Conseil se doit de recueillir par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires afin d'assurer l'équilibre du budget 2020 de notre Corporation municipale;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir la taxation nécessaire au maintien des activités et services de notre municipalité;

ATTENDU que le Conseil se doit de décréter un taux d'intérêt applicable pour l'année 2020;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 2 décembre 2019 et qu'un projet y a été déposé;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement portant le numéro 287-2019 décrétant le taux des différentes taxes et de l'intérêt pour l'exercice financier 2020 comme s'il était ici reproduit tout au long dans sa version intégrale.

352-12-2019

3.2 - Demande de dérogation mineure 2019-02 (3360, rang de Léry)

ATTENDU qu'une demande de dérogations mineures a été acheminée à la Municipalité le 13 octobre 2019 par le propriétaire du 3360, rang de Léry;
ATTENDU que le 2 décembre 2019 une demande a été faite par la Municipalité au propriétaire de modifier son projet initial afin d'avoir une seule demande de dérogation mineure au lieu des deux initialement demandées;
ATTENDU qu'un nouveau plan projet de lotissement réalisé par Nadia Parent, a-g., le 1er octobre 2019, minute 5897 a été soumis à la Municipalité par le demandeur le 3 décembre 2019 présentant une seule non-conformité, soit une façade avant de 8,34 mètres au lieu de 50 mètres, tel que prescrit par le règlement de zonage no. 164-2007;
ATTENDU que cette non-conformité relève de la délimitation d'un droit acquis résidentiel reconnu par la Commission de protection du territoire agricole le 25 juin 2019;
ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la question et a émis une recommandation au Conseil;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal accorde une dérogation mineure afin de rendre conforme le lotissement du lot projeté 6 335 433 ayant une façade avant de 8,34 mètres au lieu de 50 mètres, tel que prescrit par le règlement de zonage no. 164-2007.

353-12-2019

3.3 - Embauche Secrétaire-trésorière adjointe

ATTENDU le processus d'embauche rigoureux effectué par la municipalité de Notre-Dame-des-Pins afin de pourvoir le poste de secrétaire-trésorière adjointe;
ATTENDU l'entente intervenue entre la Municipalité et Mme Audrey Poulin relativement aux conditions de travail de l'employée;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le contrat de travail entre la municipalité de Notre-Dame-des-Pins et Mme Audrey Poulin soit approuvé;
QUE Mme Dominique Lamarre, directrice générale, et Mme Lyne Bourque, mairesse, soit nommées afin de signer ce contrat de travail pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

354-12-2019

3.4 - Projet de construction de 2 estacades à Beauceville

ATTENDU la résolution no. 277-11-2019 adoptée par le conseil municipal le 4 novembre 2019 concernant le projet de construction de deux estacades à Beauceville, résolution par laquelle le conseil municipal mentionnait qu'il ne possédait aucune information sur l'impact possible de cette installation sur le territoire de Notre-Dame-des-Pins;

ATTENDU que des documents ont été transmis à la Municipalité le 27 novembre dernier par M. Brian Morse de l'Université Laval, mandaté par le ministère de la Sécurité publique afin de réaliser une étude de risques reliés aux inondations à Beauceville;

ATTENDU que les informations contenues dans les documents transmis ne sont pas complètes concernant les impacts potentiels sur le territoire de Notre-Dame-des-Pins;

ATTENDU que des interrogations importantes demeurent;

ATTENDU que par soucis de précaution envers son territoire et ses citoyens, des informations supplémentaires sont demandées ainsi que des compensations aux propriétaires de Notre-Dame-des-Pins dont la propriété subirait des conséquences suite à l'installation de l'estacade Sud;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QU'une rencontre publique d'informations pour les élus et les citoyens de Notre-Dame-des-Pins ait lieu rapidement, rencontre où différents représentants du ministère de la Sécurité publique expliqueraient les impacts potentiels sur le territoire de Notre-Dame-des-Pins de l'installation de l'estacade Sud à la limite municipale entre Beauceville et Notre-Dame-des-Pins;
QUE des compensations aux propriétaires de Notre-Dame-des-Pins dont la propriété subirait des conséquences suite à l'installation de l'estacade Sud soient prévues par le ministère de la Sécurité publique.

4 - VARIA

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente d'assemblée ouvre la période de questions à 19 h 40. Après quelques interventions, la période de questions est fermée à 19 h 45.

355-12-2019

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Fermeture à 19 h 45.

Lyne Bourque,
Mairesse

Dominique Lamarre,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Lyne Bourque,
Mairesse

Je, Lyne Bourque, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.